Informations de base

2001/2265(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Révision à mi-parcours du programme Daphné 2000-2003 **Subject** 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 4.10.09 Condition et droits de la femme	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	FEMM Droits de la femme et égalité des chances	AVILÉS PEREA María Antonia (PPE-DE)	22/01/2002

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/01/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/06/2002	Vote en commission		Résumé
18/06/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0233/2002	
03/09/2002	Débat en plénière		
04/09/2002	Décision du Parlement	T5-0398/2002	Résumé
04/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
13/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2265(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 148-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/5/15648

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0233/2002	18/06/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0398/2002 JO C 272 13.11.2003, p. 0365-0390 E	04/09/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2002)0169	08/04/2002	Résumé

Révision à mi-parcours du programme Daphné 2000-2003

2001/2265(INI) - 04/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 455 voix pour, 31 contre et 14 abstentions le rapport d'initiative de Mme María Antonia AVILES PEREA (PPE-DE, E) sur la révision à mi-parcours du programme DAPHNÉ (2000-2003). La résolution adoptée en plénière est conforme au rapport approuvé en commission.

Révision à mi-parcours du programme Daphné 2000-2003

2001/2265(INI) - 08/04/2002 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : établir un rapport sur la mise en oeuvre du programme DAPHNÉ (2000-2003). CONTENU : La Commission a publié un rapport d'évaluation intermédiaire relatif au mode de mise en oeuvre du programme Daphné visant à lutter contre la violence en Europe, qui a commencé au début de l'année 2000 et se terminera à la fin de l'année 2003. Il ressort de ce rapport qu'en 2000 et 2001, la Commission a reçu quelque 622 propositions et demandes de financement, pour un montant global de 40 mios EUR en 2000 et de 22 mios EUR en 2001, ce qui dépasse largement le montant annuel de 5 mios EUR prévus par la ligne budgétaire du programme Daphné. En janvier 2000, 73 projets avaient été approuvés traitant de toutes les formes de violence envers les femmes et les enfants (violence domestique, violence en milieu scolaire, violence dirigée contre les minorités, etc.). Ils comprennent des méthodes innovantes en matière de prévention, de coopération, d'échanges et de mise en réseau, la mise au point de nouveaux modèles ainsi que la diffusion des meilleures pratiques. L'examen des projets financés à ce jour par le programme Daphné permet de dégager les tendances suivantes: 1) la violence sexuelle sous toutes ses formes arrive clairement en tête (violence sexuelle 17%, exploitation sexuelle à des fins commerciales 8%, traite des êtres humains 7%). Vient ensuite la violence liée au sexe ou à la famille (violence hommes-femmes 8%, violence familiale 7% et violence domestique 11%). Internet et la pornographie enfantine se taillent également une place non négligeable avec 6% du total. La majorité des projets portent sur la prévention de la violence (26%) et la protection contre la violence (17%), mais d'autres objectifs importants comme les mesures législatives (8%), le traitement des victimes (12%) et le traitement des délinquants (5%) sont aussi présents. Les données relatives aux objectifs spécifiques s'accordent avec les chiffres concernant les groupes cibles, tels que les agresseurs et les hommes violents (6%) ou le personnel judiciaire et de police (20%). De même, l'importance relative des médias et des journalistes (11%) correspond à la proportion de projets qui organisent des campagnes d'information (13%); 2) en ce qui concerne les méthodes et des moyens utilisés pour mettre en oeuvre les objectifs du programme, la mise en réseau apparaît comme l'instrument le plus important (23%), suivie de la diffusion de bonnes pratiques (14%), de la production de matériel (12%), de la sensibilisation (12%) et de la formation (11%). Les projets d'assistance téléphonique, en forte régression par rapport à 1997 et 1998, ne représentent plus que 2% des propositions. 3) Daphné et les ONG : les organismes concernés ont retiré un avantage indéniable de leur participation à des partenariats européens, que ce soit par les enseignements qu'ils en ont tirés sur le fond, par le renforcement de leurs capacités de coordination et de gestion ou, simplement, par l'amélioration de leur image de marque. On peut d'ores et déjà considérer que le programme Daphné a réussi à poursuivre la mobilisation du secteur des ONG à tous les niveaux, suscitant la création de multiples partenariats etalliances qui contribuent à la mise en place de politiques européennes plus cohérentes de lutte contre la violence.